

Compte rendu du C.A. n° 6 du jeudi 27 mai 2021

Collège Antoine Guichard. Veauche

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration débute à 18h05.

Il y a 20 votants : M. Ducray, Mme Desseignet, Mme Morel, M. Cazals, M. Charroin, Mme Lajoinie, Mme Brioude, M. Chasselin, Mme Faure, Mme Martin, Mme Thorat, Mme Trombert, M. Petit, Mme Rioux, Mme Billecard, Mme Perrot, Mme Goepp, Ethan Roussel, Maxence Roux, Mme Chalvet.

+ une invitée : Mélanie Forissier (présentation EMAS)

Le secrétaire de séance est désigné parmi les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, il s'agit de Mme Trombert.

Il n'y a pas de questions à rajouter à l'ordre du jour.

Le point **II.3. Répartition de la dotation globalisée** initialement inscrit à l'ordre du jour ne peut être traité, la dotation n'étant pas encore connue.

Compte rendu du conseil d'administration n°5 du 30 mars 2021

Adopté à l'unanimité : 20 POUR

Ordre du jour

Adopté à l'unanimité : 20 POUR

I. Vie de l'EPL

1. Situation et suivi du protocole sanitaire

Le lendemain du C.A. n°5 du mardi 30 mars, la fermeture de l'établissement entre le 6 avril et le 3 mai était annoncée par le Président de la République. Cela se concrétisait en collège par deux semaines de cours en distanciel, l'une du 6 au 9 avril, l'autre au retour des vacances de printemps.

Le plan de continuité pédagogique a été mis en place, en utilisant notamment l'ENT Cybercollèges. Le retour en classe le 3 mai s'est opéré dans des conditions particulières puisque nous avons eu le regret d'apprendre que le Département de la Loire était sous surveillance renforcée, ce qui se traduisait par une demi-jauge en 4^e/3^e. Le choix arrêté a été de mettre en place des demi-classes en 4^e/3^e avec une alternance au jour le jour.

Cette décision fut animée par la volonté de diminuer le nombre d'élèves par classe et de limiter le décrochage scolaire, en faisant en sorte que les élèves ne restent pas trop longtemps loin du collège.

Il est vrai que le fonctionnement mis en place depuis quatre semaines commence à être compliqué et que tout le monde s'essouffle. Le conseil pédagogique du mardi 25 mai a confirmé que c'était difficile, y compris pour les bons élèves.

L'organisation de la semaine 22 a été annoncée mercredi aux enseignants et jeudi aux parents d'élèves : même réorganisation mais rééquilibrage des groupes (1,2,1,2,1) pour la semaine prochaine.

La décision de demi-classes sera levée lors d'une annonce nationale. Les chiffres de la Loire sont en baisse (mercredi : 177 cas / 100000 habitants) mais ils restent importants.

La fermeture d'une classe a lieu dès le premier cas constaté. Cela a un impact limité par la mise en place des demi-jauges. Au total, quatre classes ont été fermées : deux classes de sixième, deux classes de cinquième, un groupe en quatrième, un groupe en troisième.

Nous continuerons avec des demi-classes au moins la semaine 23 et la semaine 24, sauf en cas d'annonce qui viendrait lever cette organisation.

La dernière semaine, nous prévoyons de faire revenir les élèves en classe entière (retour des manuels, etc). Il faudra faire preuve de beaucoup de prudence au niveau du self. Même si un cas se déclare avant le Diplôme national du brevet, les élèves d'une même classe pourront composer. Au collège, il a été décidé de faire manger les élèves de troisième un par table.

Le reste du protocole est inchangé (circulation, zones dans la cour, réunions limitées à six personnes).

La natation a repris.

L'utilisation du gymnase est possible et Monsieur Ducray remercie la municipalité pour sa réactivité.

Monsieur Chasselin, indique que l'équipe E.P.S. s'associe pleinement aux remerciements de Monsieur Ducray pour la réactivité de la municipalité, de Monsieur Barraud et des gardiens, suite aux nombreuses informations et contre-informations de dernière minute sur l'utilisation des installations couvertes.

Des tests salivaires sont programmés, ils ont été reportés à la semaine prochaine ou à la semaine suivante. Une liste des élèves intéressés est dressée.

Des autotests ont été distribués à tous les personnels durant la semaine 18 et autres personnels durant la semaine 20.

Monsieur Charroin tient à souligner que les agents ont décapé toutes les salles de classe pendant les deux semaines fermées, ce qui a permis de réintégrer des classes parfaites. Il adresse un grand remerciement aux agents.

2. Organisation de la fin de l'année scolaire

Annulation d'Eva langues (3^{ème}).

Des séances de rattrapage ASSR sont organisées en ce moment.

Le DNB blanc a été reporté et s'est déroulé les 6 et 7 mai.

L'oral du DNB s'organise (mercredi 9 juin)

Les 28 et 29 juin : épreuves écrites du DNB.

Début juillet, le collège est centre de correction. Les enseignants sont mobilisés pour cette correction. Les élèves présents seront accueillis sous la surveillance de la vie scolaire.

Les conseils de classe pour les troisième démarrent la semaine prochaine.

La commission d'appel (s'il y a appel) aura lieu le 15 juin.

En 6^e, on saura le 15 juin combien d'élèves de CM2 viennent l'an prochain. M. Ducray était aux Glycines jeudi 27 mai. Il ne lui reste plus que l'école de Veauchette à visiter. Il remercie les enseignants pour les outils construits (diaporamas) afin de présenter le collège.

Deux scénarios sont envisagés pour la rentrée (soit une rentrée le 31 août et le 1^{er} septembre soit une rentrée le 1^{er} septembre avec réunions les 2 et 3 en soirée). M. Ducray a sollicité l'Inspecteur d'Académie sur cette question et un sondage est en cours en salle des professeurs.

Les résultats du DNB blanc ne sont pas exceptionnels du tout. Un bilan a été envoyé par Mme Desseignet. M. Ducray la remercie de s'être investie dans l'organisation et la diffusion des résultats. Les parents doivent prendre connaissance des copies, de la moyenne de leur enfant, de celle de la classe. On sent une démotivation. Le fonctionnement actuel n'arrange pas les choses.

Les effectifs feront l'objet de prochaines réunions.

Mme Morel évoque la fête des talents qui devrait se dérouler vendredi après-midi 25 juin de 14 à 16h. Elle ne serait organisée qu'avec les élèves volontaires, uniquement sur inscription : dans un premier temps il faut des artistes. On attend l'inscription des

élèves qui voudraient se produire. Pour les autres élèves, les cours seraient maintenus. Pour l'instant, l'objectif est de voir la faisabilité de l'événement.

M. Ducray revient sur la démarche d'évaluation de l'établissement. Au C.A. du 30 mars il a présenté les 14 points, recommandations qui avaient émergé lors du travail construit entre octobre et mars. Nous entrons désormais dans la phase 2, l'évaluation externe. Viennent au collège mardi 15 juin deux inspecteurs et un chef d'établissement. Les enseignants ont reçu aujourd'hui un courrier décrivant l'organisation de cette journée. M. Ducray souhaite aussi que des parents d'élèves puissent être présents. Il va faire en sorte que tout cela s'organise en respectant le protocole sanitaire.

Concernant le spectacle de la chorale mardi 1er juin, il faudrait rendre réponse à Mme Mujic. 180 places sont possibles pour les spectateurs mais certains élèves sur scène sont considérés comme prenant de la place dans le public.

Mme Morel indique qu'une représentation à la Passerelle, pour deux classes de troisième, les élèves du CVC et les éco délégués sera organisée le 9 ou le 10 juin. La Troupe de théâtre voit comment s'organiser.

3. Présentation des EMAS (Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation)

Une présentation sera faite à tous à la rentrée et un diaporama sera présenté à ce moment-là.

Mme Chalvet, directrice de l'IME La Grande Terre à Veauche, dresse une présentation générale et indique pourquoi son établissement a répondu à cet appel EMAS. L'IME appartient à l'association AMCP Loire, spécialisée dans l'accueil des enfants porteurs de handicap (d'abord moteur mais aussi polyhandicap). L'équipe est pluridisciplinaire et comporte trois grands axes : paramédical (orthoptistes, kinés, neuropédiatre, pédopsychiatre...), éducatif et pédagogique (deux enseignantes détachées de l'Education Nationale, unité pédagogique interne). Des actions d'inclusions très partielles au collège sont opérées. Chacun dans sa spécialité peut aussi travailler seul. Aujourd'hui, les enfants accueillis sont très complexes. Il faut faire le lien entre toutes les compétences pour répondre à ces situations.

Auparavant, malgré un handicap moteur, on observait un niveau cognitif permettant d'être dans les apprentissages. Aujourd'hui, les enfants n'ont pas le niveau scolaire, il s'agit de faire émerger des compétences et de voir comment communiquer entre les différents acteurs.

L'IME a répondu à un appel à projet de l'Etat envoyé par l'ARS pour l'EMAS. L'objectif de cette équipe leur correspondait : apprendre à travailler ensemble, à croiser les regards pour pouvoir proposer des projets, répondre aux besoins des enfants accueillis, construire une équipe. On peut être démuni et avoir besoin de faire appel à des spécialistes, il est nécessaire de joindre les forces et de permettre la scolarisation des enfants, le versant scolaire étant très important.

L'association a d'autres particularités. Notre EMAS intervient sur le territoire Centre. Il est associé à deux autres EMAS Chantelise ST Etienne Nord / Gier, plus spécialisé dans l'autisme, et l'EMAS de l'Ondaine (Sud / est Ouest) les deux collines, spécialisé dans les troubles du comportement.

Chacune des associations intervient sur son secteur mais on peut faire appel à l'association plus spécialisée qui fait le projet. Au Nord du Département, l'ADAPEI a répondu à l'appel d'offre. On est en lien avec eux malgré tout.

L'EMAS intervient sur tout type d'élèves, de la maternelle (et même avant) au lycée. Cette équipe n'intervient pas directement auprès de l'élève mais en soutien auprès de la communauté scolaire (dame de la cantine, AVS) à partir du moment où une problématique est rencontrée par un enfant. Il faut l'accord de la famille (tuteurs légaux) pour intervenir. L'EMAS peut aussi faire le lien entre l'enseignant et la famille.

Au départ, l'objectif était de se faire connaître. A partir de janvier, des situations ont été présentées à l'EMAS.

Mélanie Forissier, coordinatrice de cette équipe, poursuit la présentation. L'EMAS a commencé à intervenir dans plusieurs établissements du secteur. Il existe différents moyens de saisir l'EMAS mais dans le second degré, c'est au chef d'établissement de le faire, en transmettant un document, après avoir réuni son équipe éducative. Aucun enseignant ne peut le faire de manière individuelle.

Il s'agit d'aider l'élève en situation difficile sans reconnaissance, par exemple pour l'aider à passer le cap de la déclaration MDPH. Ce n'est pas forcément un élève en situation de handicap. Le contrat est cosigné par le chef d'établissement, l'EMAS et la famille (dans le second degré).

L'EMAS est aussi en lien avec les ERSH. L'objectif est d'être une ressource pour le personnel enseignant, de transmettre des astuces, des petits savoirs pour accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers. L'EMAS peut mener des observations en classe de l'occupation de l'espace et du matériel, proposer des bilans supplémentaires,

par exemple faire passer un profil sensoriel à un adolescent. L'EMAS n'a pas vocation à remplacer les services existants (PCPE /ECMP/Sessad) mais à créer du lien, à essayer de tout faire tenir ensemble. L'EMAS peut également proposer des moments de formation : analyses de situation, temps de réflexion...

L'EMAS intervient avant la maternelle jusqu'au lycée, dans le privé ou le public. Dernièrement, l'EMAS est intervenue à l'école maternelle de Veauche, finalement petits aménagements étaient intéressants mais insuffisants. L'école a demandé une formation. Au collège, pour un adolescent atteint de trouble autistique, deux types de sensibilisation ont pu être menés, auprès des équipes et en direction des camarades de classe. Il peut s'agir aussi de préparer l'entrée en scolarisation des élèves, de faire intervenir l'ESS pour faire tiers avec la famille. L'EMAS peut intervenir dans les secteurs ULIS.

Mélanie Forissier est psychologue de formation et sa collègue est psychomotricienne. On peut solliciter un éducateur, un ergothérapeute, ou une autre spécialité pour des conseils spécifiques. A chaque contrat, un bilan de l'intervention, toujours ponctuelle, est dressé. Si besoin, un avenant est mis en place.

Monsieur Ducray remercie Mmes Chalvet et Forissier pour cette intervention, il rappelle sa volonté de rechercher toutes les solutions au sein de l'établissement, en faisant appel à la psychologue, à l'assistante sociale, à l'infirmière. Cette année, le dispositif Déclic pour les élèves qui décrochent a été mis en place, en externe on peut avoir recours au dispositif Relais. Mais plus on peut croiser les regards, mieux c'est et l'EMAS peut être d'une grande utilité au collège. M. Ducray fera en sorte que Mmes Chalvet et Forissier puissent intervenir afin que tous les collègues aient le même niveau d'information.

II. Gestion matérielle et financière

1. Convention de prise en charge des repas fournis aux correcteurs du DNB

M. Cazals, adjoint-gestionnaire, indique que cela concernera entre 100 et 160 personnes. Pour éviter que chaque personne ne paye directement, le rectorat propose une convention. Chaque correcteur indique son nom et son prénom, le rectorat verse la somme sous forme de subvention : c'est un gain de rapidité pour les correcteurs comme pour l'établissement.

La convention est signée pour trois ans, le tarif 2021 est en vigueur : 4,80 euros par personne.

M. Ducray veut ajouter son inquiétude à accueillir 160 adultes au restaurant scolaire. Il sera très vigilant aux mesures sanitaires. M. Robert, chef cuisinier, prévoit un menu facile à consommer, qu'il soit possible de l'emporter à l'extérieur, peut-être sous forme de buffet. Il y a de quoi s'asseoir dans la cour.

Convention de prise en charge des repas fournis aux correcteurs du DNB

Adoptée à l'unanimité : 20 votes POUR

2. Convention pour la représentation Madmaths (jeudi 24 juin)

Les dates du spectacle ont changé. Il faut représenter la convention présentée au dernier C.A. Le don du FSE est toujours de 600 euros pour réduire la participation des familles.

M. Ducray indique qu'il paraissait important que les élèves de troisième puissent terminer leur scolarité au collège avec une proposition de ce type. Les conditions sanitaires strictes seront respectées : aération, désinfection, élèves disposés par classe.

A partir du 9 juin, les jauges dans les salles de spectacle passent de 35 à 50 pour cent.

Convention pour la représentation Madmaths

Adoptée à l'unanimité : 20 votes POUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h07.

Le Président du Conseil d'Administration



M. Ducray

La secrétaire de séance

Mme Trombert